

SYSTÈMES DE PRODUCTION OVINS LAITIERS HERBAGERS LIVREURS MONO-ÉLEVAGE



CAS TYPE – SPOL HERBAGERS LIVREURS (HL)

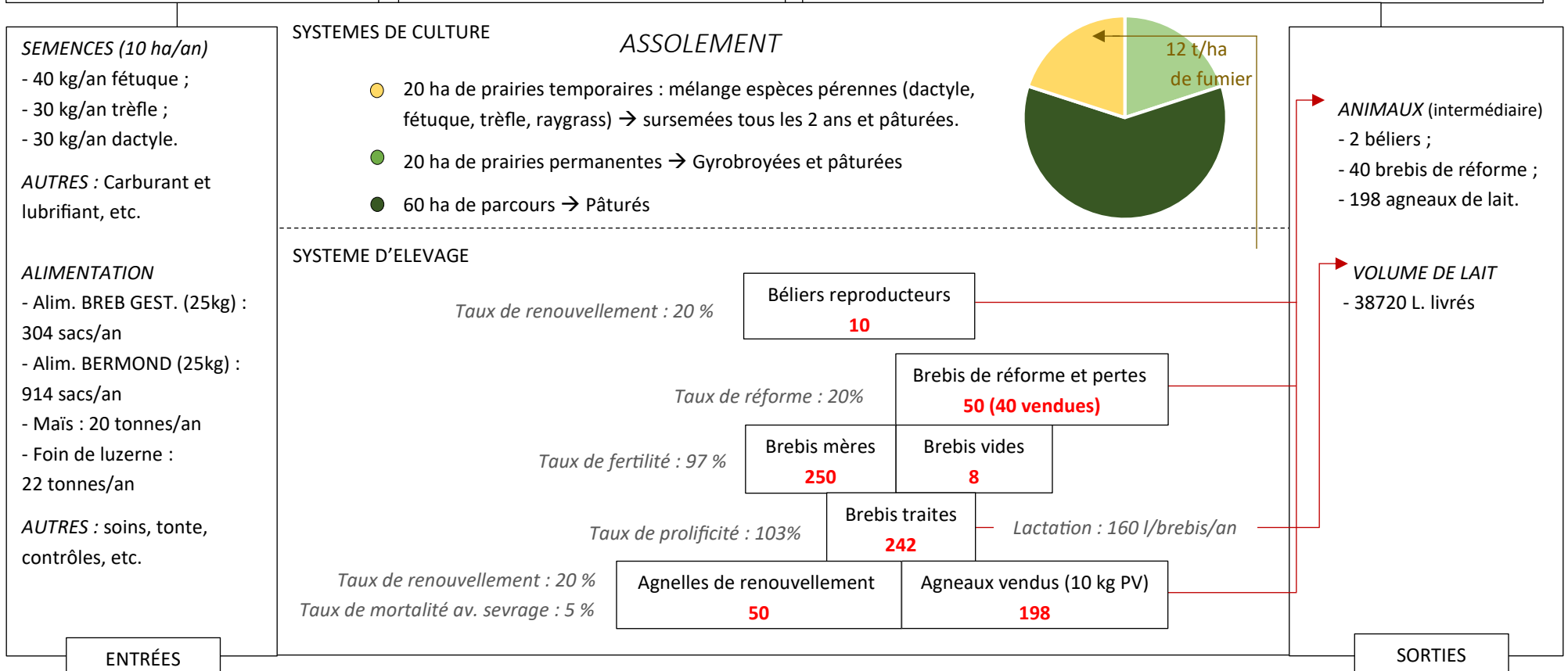
SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT

Les exploitations agricoles affectables à ce modèle sont situées en coteaux et une bi-traite y est pratiquée.

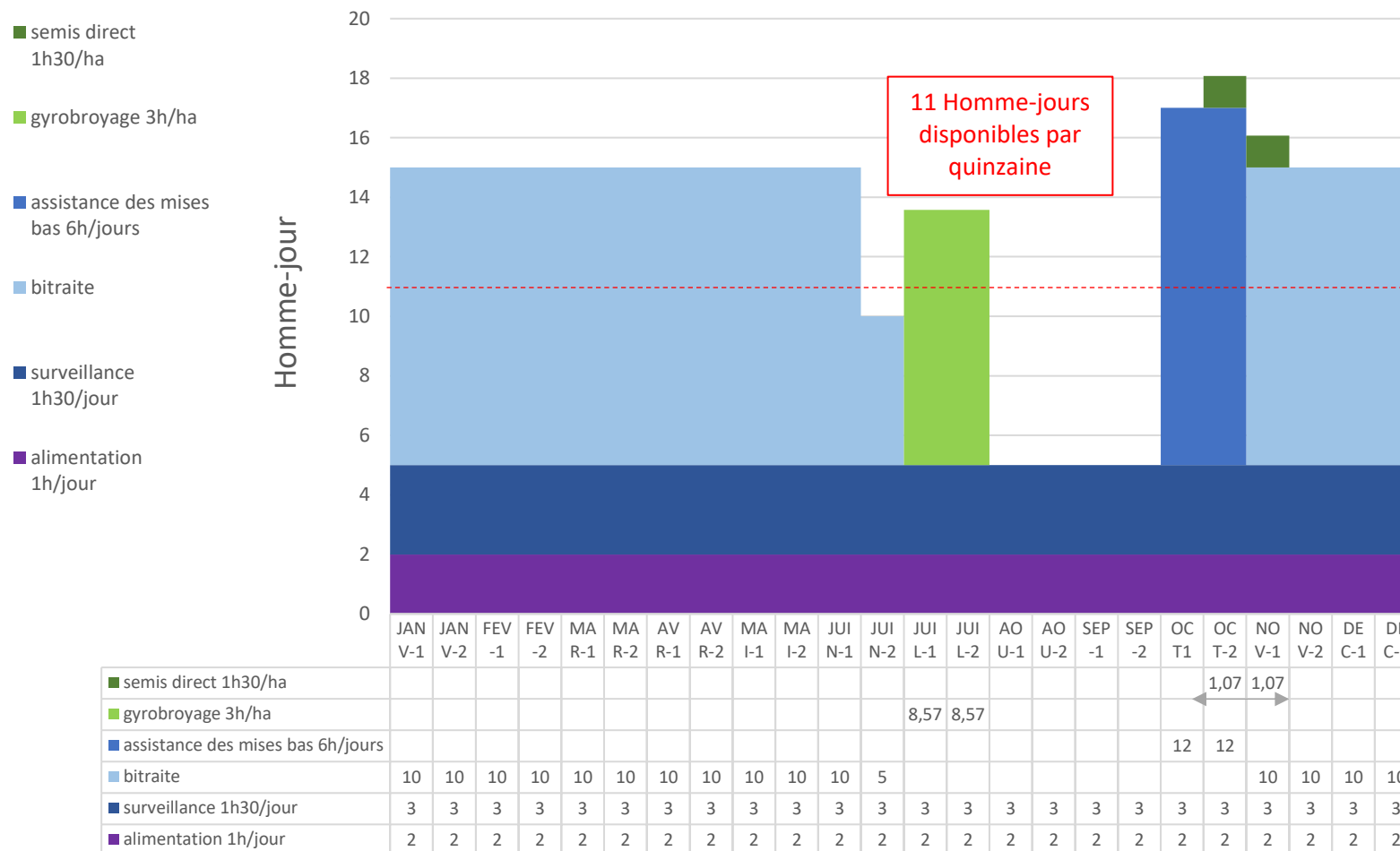
SAU TOTALE : 100ha
SURFACES EN PROPRIETE : 25 ha
DPB : 80 ha
SURFACES ELIGIBLES : 80 ha

ACTIFS FAMILIAUX : 1
EMPLOYÉ PERMANENT : 0
EMPLOYÉ TEMPORAIRE : 0

MATERIEL & BÂTIMENTS : Bergerie de 200m², Hangar 570m², Machine à traire 6-12, 1 tank à lait, 10 nourrisseurs, 15 abreuvoirs, tracteur 95 cv, clôture 1500 ml, bétailière, semoir « semis-direct », épandeur à fumier, gyrobroyeur forestier, groupe électrogène, pick-up.



CALENDRIER DE TRAVAIL - CAS TYPE - SPOL HL



Le nombre d'Hj total absorbé par le chef d'exploitation est de 308,64 Hj, soit 2160,48 h/an.

Le revenu horaire de l'exploitant est estimé à 8,87 €/h, soit 0,86 smic brut horaire par actif familial.



ESTIMATION DÉTAILLÉE DES CHARGES

TOTAL PRODUITS	91 269 €
Produit lait livré (50%)	51 885 €
38 720 litres x 1,34 €	
Produit viande	6 776 €
Produit brut	58 661 €
Subventions d'exploitation	32 608 €
DPB	8 880 €
Paievements redistributifs	2 584,28 €
Paievements verts	6 260,4 €
Aide ovine	5 750 €
ICHN montagne sèche	9 133,3 €

TOTAL CHARGES	86 365 €
Charges végétales	1 088 €
Engrais et amendements	0 €
Semences	694,1 €
Frais d'irrigation	0 €
Carburant et lubrifiants	394,4 €
Charges animales	41 779 €
Aliments du bétail	27 005,44 €
Frais vétérinaires	1 040 €
Autres frais d'élevage	8 294,84 €
Cotisations professionnelles	300,52 €
Charges de personnel	5 230 €
Rémunérations du personnel	0 €
Charges sociales du personnel	0 €
Cotisations sociales exploitants	5 230 €
Charges financières	260 €
Autres charges	15 609 €
Entretien et réparations matériel	1 695 €
Primes d'assurance	2 609 €
Frais de gestion	1 794 €
Petits équipements et fournitures	1 201,59 €
Frais postaux	176,59 €
Foncier (taxes et fermages)	6 965,15 €
Transport	1 168,06 €
Amortissements	22 399 €
Matériels et bâtiments d'élevage	6 906 €
Matériels et bâtiments de culture	10 477 €
Autres	5 016 €

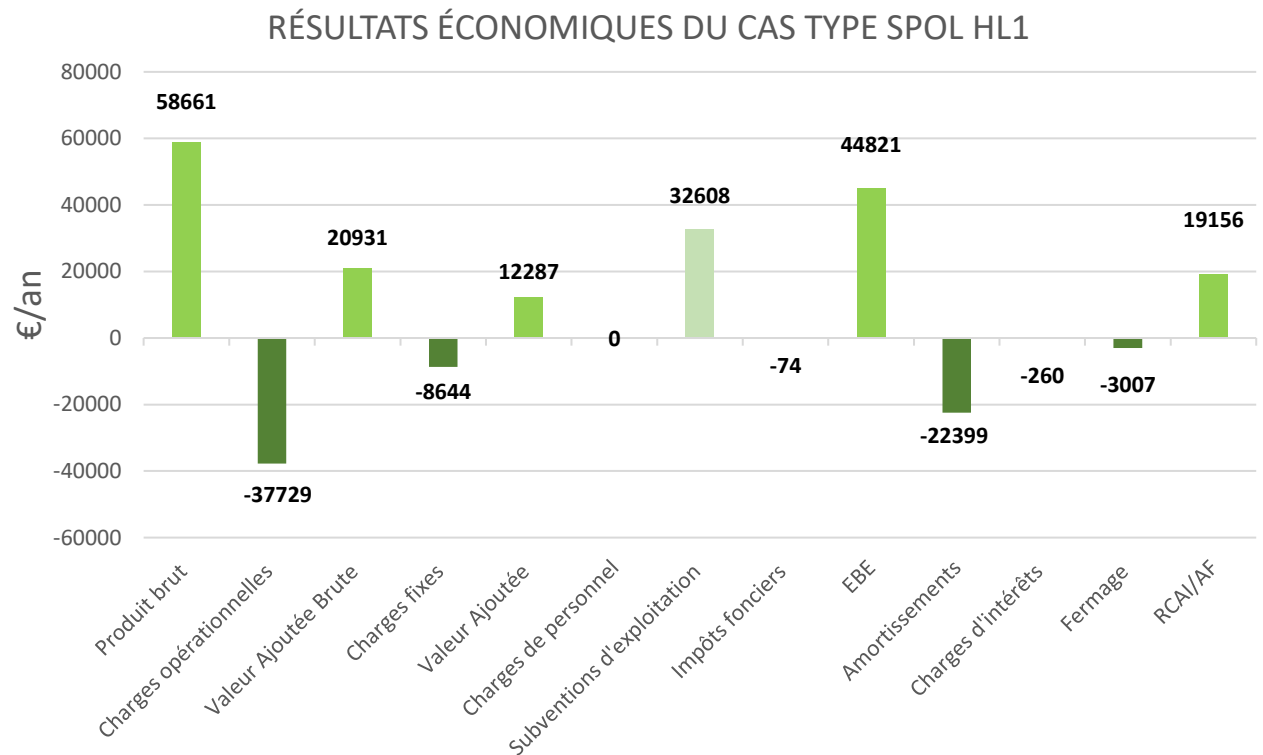


La **Valeur Ajoutée Brute (VAB)** correspond à la valorisation des facteurs de production (foncier, travail, etc.) et mesure la capacité du système à recouvrir les charges fixes et les charges de personnel. Ici, la VAB indique une productivité de la terre de **209,31 €/ha** (VAB/ha) et du travail de **67,81 €/Hj** (VAB/Hj).

La **performance économique (EBE)** mesure la capacité du système à amortir les investissements (mécanisation, matériel et bâtiments), à assumer les charges d'intérêts (prêts bancaires, soutiens financiers) et à maintenir ou augmenter la maîtrise foncière (fermage) afin de dégager un revenu pour les exploitants. Dans le cas présent, l'EBE **dépend à 73 % des subventions de la PAC** pour une production par brebis traite de 180 l/an.

Ce modèle d'exploitation agricole affecté au SPOL HL1 a le potentiel de dégager **un revenu par actif de 19 156 €/an**, ce qui équivaut à 1,03 smic brut par actif et par an.

COÛT DE PRODUCTION DU LAIT DE BREBIS

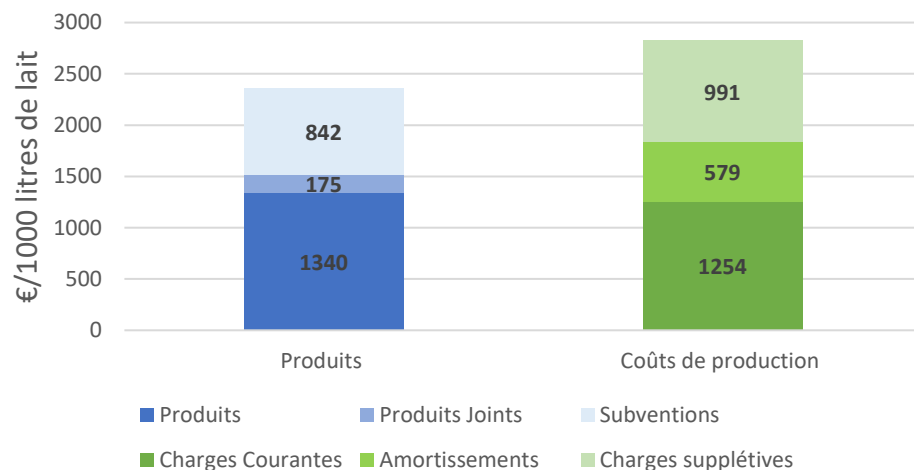


*EBE = Excédent Brut d'Exploitation et RCAI = Revenu Courant Avant Impôts



COÛTS DE PRODUCTION DU LAIT DE BREBIS

COÛTS DE PRODUCTION - LAIT DE BREBIS
CAS TYPE SPOL HL1



	POSTES DE CHARGES	€/1000 litres
CHARGES SUPPLÉTIVES	Foncier et capital	28
	Travail	964
AMORTISSEMENTS	Mécanisation et matériel	459
	Bâtiments et installations	101
	Foncier et capital	19
CHARGES COURANTES	Achats aliments	697
	Approvisionnement des surfaces	18
	Frais d'élevage	214
	Mécanisation et matériel	41
	Bâtiments et installations	76
	Frais divers de gestion	121
	Foncier et capital	86
Travail	0	

La méthode de calcul des coûts de production mobilisée regroupe les postes de charges en trois grands groupes :

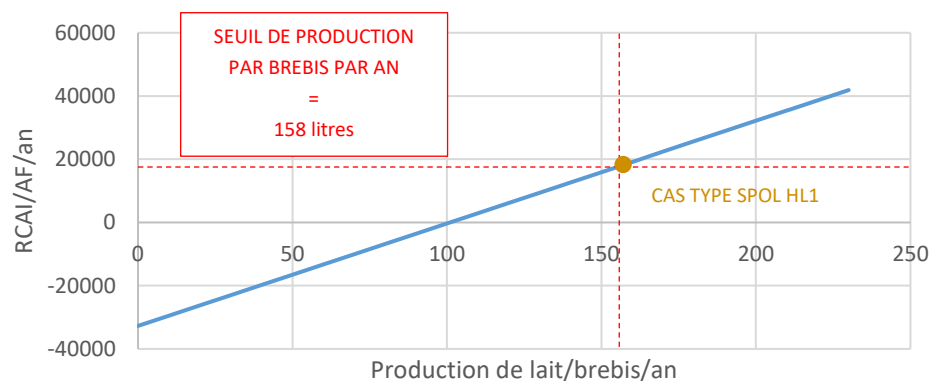
- **Les charges courantes** : ou « l'ensemble des charges de l'année donnant lieu à des flux monétaires sur l'exercice. » ;
- **Les amortissements** : ou « l'ensemble des charges calculées prenant en compte l'impact comptable d'une charge constatée à un instant t et répartie sur plusieurs années d'exercice afin de tenir compte de la durée d'exploitation de l'équipement. »
- **Les charges supplétives** : « Ces charges couvrent la rémunération des facteurs de production mis à disposition par l'exploitant (terre, capitaux, travail, etc.). C'est le résultat d'exploitation qui permet (ou pas) de les rémunérer ». Ce sont des charges extracomptables.

[Source : RMT économie des filières animales, coûts de production, 2013]

D'après ce modèle, le prix qui permettrait de couvrir entièrement les coûts de production du lait (**prix de revient** = total coûts de production – produits joints et subventions) est de 1,81 €/l de lait livré, soit 0,47 € de plus que le prix réel estimé (source : IDELE). Ainsi, les deux actifs familiaux présentés dans ce modèle pourraient se rémunérer à hauteur de deux smic bruts grâce à la commercialisation du lait. Toutefois, dans le cas présent, la rémunération permise par 1000 litres de lait s'élève à 36 € pour un AF au lieu de 964 €/1000l pour atteindre deux smic bruts.



REVENU EN FONCTION DE LA PRODUCTION DE LAIT PAR BREBIS CAS TYPE - SPOL HL1



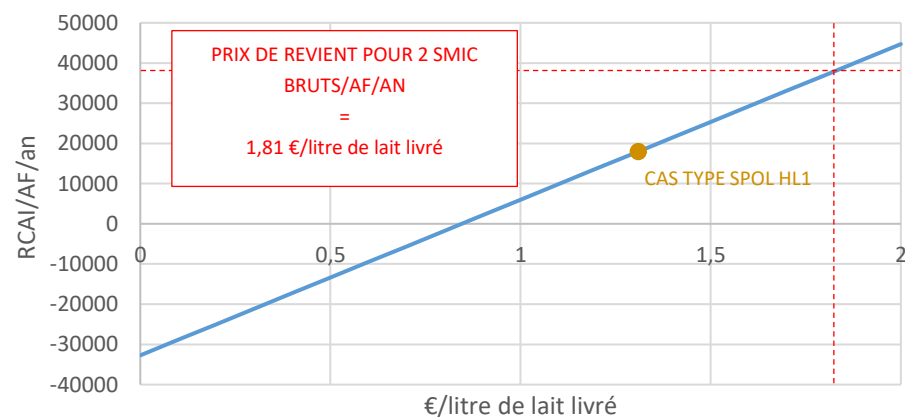
VARIABILITÉ DES RENDEMENTS DE LAIT

Le seuil de production par brebis traite par an est de 158 litres pour 242 brebis à la traite. En dessous de ce seuil, un actif familial dégagera moins d'un smic brut par an. En effet, **une variation de 1 litre de lait** sur la moyenne annuelle de production par brebis entraîne **une variation de 324,3 € du RCAI/AF/an**.

VARIABILITÉ DU PRIX DU LAIT LIVRÉ

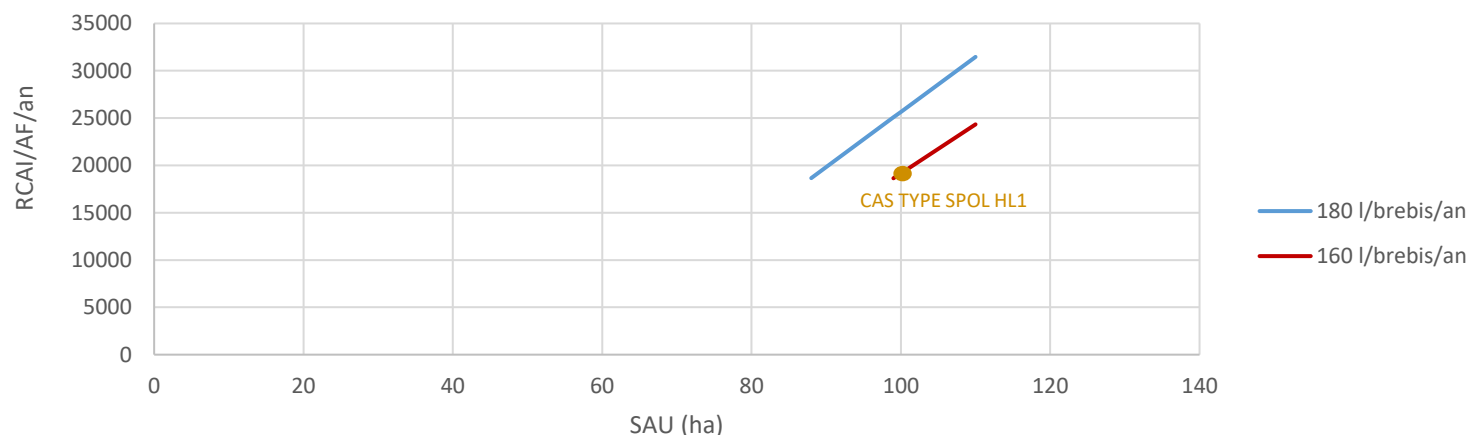
D'après le graphique ci-contre, **une variation de 10 centimes du prix du lait livré** entraîne dans le cas présent **une variation de 3872,13 € sur le Revenu Courant Avant Impôts par actif et par an**.

VARIATION DU REVENU SELON PRIX DU LITRE DE LAIT LIVRÉ (160 l/brebis/an)



LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU SPOL HL1

REVENU PAR ACTIF ET PAR HECTARE SELON LES RENDEMENTS DE LAIT
(1,34 €/litre de lait livré)



Le résultat économique des exploitations agricoles attribuables au SPOL HL1 se situe autour des courbes de tendance présentées ci-dessus.

Pour un même nombre d'Homme-jour disponible par an (1AF), un même chargement (3 animaux/ha) et selon la superficie exploitée et la production par brebis traite, les résultats économiques sont variables. Le seuil maximal théorique étant de 1,68 smic brut/AF/an pour un rendement moyen de 180 litres/brebis/an et pour une surface de 110 ha (équivalant à 266 brebis à la traite) à condition que chaque actif familial puisse absorber 365 Hj de travail par an.

Afin que les exploitations agricoles de ce système de production conservent une moyenne de production annuelle par brebis nécessaire pour sécuriser leur revenu à plus d'un smic brut/AF/an, la SAU minimum à exploiter est de 99 ha pour un rendement minimum de 160 l/brebis/an.



VARIABILITÉ DES RENDEMENTS DE LAIT

Les données technico-économiques présentées ci-dessous sont une estimation des seuils minimum à ne pas franchir pour que les exploitants du SPOL HL1 puissent dégager plus d'un smic brut par actif par an.

PRIX lait livré (€/l)	VAB/ha	VAB/Hj	%SUB - EBE	RCAI/AF/an	SMIC brut annuel	RCAI/AF/h	SMIC but horaire	Production annuelle minimum par brebis traite <i>(pour 242 BT et 100 ha)</i>	SAU minimum <i>(Chgmt 3 animaux/ha et 160 l/brebis/an)</i>	Brebis à la traite (BT) minimum <i>(pour 160 l/brebis/an et 100 ha)</i>
	1.34*	209.31	67.81	73	19 156	1.03	8.87	0.86	158 l/brebis/an	99 ha
1.81**	391.3	126.7	51.74	37 355	2	17.29	1.69	117 l/brebis/an	73 ha	223 brebis traites

Les résultats économiques présentés ci-dessus sont calculés selon un même chargement (3 animaux par brebis), une même SAU (100 ha), une même production annuelle par brebis traite (160 litres), et une même quantité de main d'œuvre (1AF).

*Issu des données SIEOL capitalisées par l'IDELE

** Prix de revient calculé



ÉTUDE RÉALISÉE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE HAUTE-CORSE :

Luc MARTIN, chargé de mission économique

06 11 39 49 99

luc.martin@haute-corse.chambagri.fr

AVEC LA PARTICIPATION DE :

Jean-Pierre OTTAVIANI, chef du pôle élevage, chambre d'agriculture de Haute-Corse ;

Cyril LUCIANI et l'équipe de technicien.ne.s des chambres départementales d'agriculture de Haute-Corse et de Corse du Sud en élevages ovins ;

Alizée CONVENTI, chargée de mission alimentation brebis, chambre d'agriculture de Haute-Corse ;

Philippe TEINTURIER, coordinateur du schéma de sélection (race corse) C.O.R.S.I.A ;

Priscila OLIVEIRA MARTINS, conseillère fourrages et céréales, chambre d'agriculture de Haute-Corse ;

Matthieu CALENDINI, chargé de projet installation et conseiller économique, chambre d'agriculture de Haute-Corse ;

Jean-Christophe PAOLI, chercheur INRAe LRDE.

Avec le soutien de l'ODARC

Chambre d'agriculture de Haute-Corse

Route du stade

20215 VESCOVATO

Tél. : 04 95 32 84 40